



A Amiens, le 4 Mars 2019

Madame, Monsieur,

Dans le carnet de votre enfant, vous trouverez cette circulaire qui indique ci-dessous la liste des papiers administratifs manquants et nécessaires à la participation de votre enfant au voyage en Espagne.

Nous vous rappelons que le billet d'avion est acheté depuis Novembre 2018 et qu'il est nominatif.

Aucun désistement de votre part n'est donc possible.

Toutefois, comme annoncé sur la circulaire du voyage, « tout élève ayant un comportement insolent, violent et/ou incompatible avec un voyage en groupe ou ayant déjà eu ce genre de comportement lors de précédents voyages ou sorties scolaires, se verra refuser sa participation à tout voyage scolaire. »

Seules les lignes soulignées ci-dessous concernent les papiers à me ramener au plus vite afin de compléter le dossier de départ en Espagne de votre enfant.

Merci de respecter le délai de rigueur du **VENDREDI 29 MARS au plus tard.**

- Photocopie recto/verso de la carte d'identité (ou du passeport), en cours de validité jusqu'au moins le 17 juillet 2019.
- Photocopie de la carte d'identité refaite car périmée depuis le
- Autorisation de Sortie du Territoire français à compléter et à signer par le responsable légal et valable jusqu'au 1^{er} Juillet 2019, accompagnée OBLIGATOIREMENT de la photocopie recto/verso du responsable légal qui a complété cette autorisation.

Pour rappel : l'exemplaire est imprimable sur Scolinfo ou le site du collège ou directement sur INTERNET (AST) où vous pouvez la compléter et l'imprimer en ligne à cette adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

- La Carte Vitale Européenne de votre enfant à demander à votre centre d'Assurance maladie ou directement sur le site ci-dessous :

<https://www.ameli.fr/>

Circulaire également disponible sur le site du collège La Salle Amiens et Scolinfo